

## Exposition sur l'Égypte - Demandes de subventions - Conventions de partenariat

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie organisera de juin à décembre 2008 une exposition sur les collections égyptiennes et les résultats des scanners pratiqués sur les deux momies du musée en janvier 2007.

Le parcours de cette exposition sera constitué de 4 grandes parties :

- *Le culte des dieux et des ancêtres* : présentation d'une société très religieuse, avec des cultes élaborés et une famille de dieux multiples.

- *Autour du défunt* : présentation du rituel funéraire et de l'agencement extérieur de la tombe, les sarcophages et cartonnages.

- *Après la mort, la vie dans l'Au-delà* : les tombes conservent quantité d'objets destinés à accompagner les défunts et à faciliter leur vie post-mortem. Objets directement tirés de la vie domestique ou objets funéraires à forte connotation symbolique témoignent de cette vie rêvée par les anciens Égyptiens.

- *Séramon et Ankhpakhered* : la réalisation des scanners, à l'initiative de Samuel Mérigaud, dans le cadre de sa thèse en médecine, a été abondamment relayée par les médias. Elle a rendu possible l'étude des momies dans leur intégralité sans leur porter atteinte ; cette technique a permis également de découvrir des objets à jamais cachés aux visiteurs (amulettes, bijoux..) et de retrouver toute l'histoire de la momification de ces deux personnages. Seul le British Museum et le musée de Toulouse avaient déjà réalisé de tels scanners.

Le thème de l'Égypte suscite traditionnellement l'enthousiasme du public ; cette exposition sera donc un temps fort du musée.

Le budget prévisionnel de cette exposition est fixé à 100 000 € et s'établit comme suit :

### Dépenses

Conception	5 500 €
Scénographie	37 000 €
Productions images de synthèse	25 000 €
Animation	10 000 €
Communication	12 500 €
Catalogue	<u>10 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

### Participations

Ville de Besançon	53 000 €
DRAC de Franche-Comté	10 000 €
Région de Franche-Comté	30 000 €
Mécénat	<u>7 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'exposition,
- autoriser M. le Maire à solliciter les différentes participations et subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région de Franche-Comté et d'autres partenaires potentiels,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les différentes conventions de partenariat à intervenir ayant pour objet les co-financements, la mise en œuvre ou les animations de cette exposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 15 février 2008.*